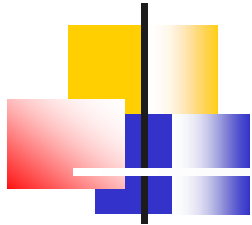


Labels

“Ya d’ar brezhoneg”

- référentiel de certification -





Introduction

Le 5 Octobre 2001 l'Office lançait la campagne «Ya d'ar brezhoneg».

Cette campagne s'appuie sur les sondages favorables à la langue bretonne et part d'une idée simple : si les Bretons souhaitent que des mesures soient prises pour que le breton se développe à l'avenir, allons à leur rencontre pour leur proposer de faire de même sur leur lieu de travail, dans leur association, leurs loisirs, en bref dans la sphère privée. S'y mettre dès maintenant, oui, puisqu'il n'y a pas de temps à perdre, tout en sachant à la fois tenir compte de la spécificité de chaque structure.

«Ya d'ar brezhoneg» a rencontré un grand succès. Des centaines d'organismes ont signé **l'accord** qui leur était proposé. Selon les réponses de l'enquête réalisée par l'Office en 2005, 80% des signataires ont réalisé des actions plus ou moins importantes. L'Office Public a également édité des études par pays pour faire connaître l'action des uns et des autres. Vous pouvez les télécharger sur www.ofis-bzh.org .

Le moment est venu de mieux mettre en valeur les actions réalisées. En prenant exemple sur le succès des labels proposés aux collectivités locales (l'autre volet de « Ya d'ar brezhoneg » qui est désormais ouvert au secteur public depuis le 22 décembre 2004 à travers la **charte** Ya d'ar brezhoneg), nous avons souhaité proposer également des labels aux acteurs privés pour mesurer et valoriser leur travail. Vous en trouverez les détails ci-après.

Lena Louarn
Présidente de l'Office Public



En quoi consistent les labels “Ya d’ar brezhoneg” ?

- L’Office Public de la Langue Bretonne atteste de la **place effective** du breton dans l’activité des structures.
- Les efforts des acteurs sociaux et économiques sont **valorisés**. C’est aussi l’occasion pour eux de montrer leur attachement à la langue bretonne.

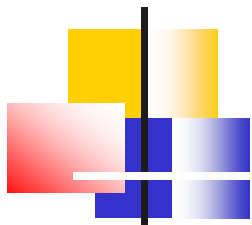


La procédure de labellisation :

Pour que les labels aient de la valeur le processus de labellisation doit être rigoureux. C'est pourquoi il comporte deux étapes :

- 1) Un rendez-vous dans votre structure entre les techniciens de l'Agence de Développement de l'Office Public et vous, afin de **constater et mesurer** ce que vous avez réalisé. Le label vous sera remis à partir de cette constatation sur le terrain.
- 2) **Tous les deux ans** une nouvelle réunion permettra d'étudier si le label décerné est toujours valable.

Labels Ya d'ar brezhoneg : les 3 niveaux



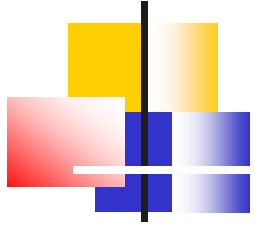
1 Premier label : «Soutien à la langue bretonne»



2 Deuxième label : «En breton s'il vous plaît»



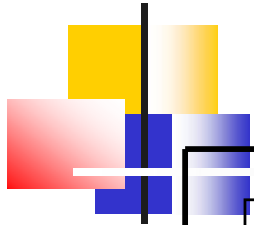
3 Troisième label : «Travailler en breton»



Label 1 :

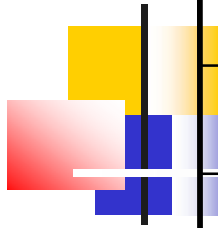
Soutien à la langue bretonne

- Ce label sera remis aux structures qui utilisent le breton dans leur communication au sens large.
- Ces organismes soutiennent le breton puisqu'ils diffusent la langue dans leur fonctionnement quotidien, à travers leur image publique bilingue. A ce niveau cependant, cela ne signifie pas qu'elles sont en mesure d'accueillir le public en breton, ni de travailler en breton.
- Les documents imprimés peuvent être bilingues (et non seulement en breton) mais les deux langues devront être présentées à égalité.



5 actions à choisir parmi 20

<input type="checkbox"/>	Cartes de voeux
<input type="checkbox"/>	Cartes de visite
<input type="checkbox"/>	Message du répondeur
<input type="checkbox"/>	Plaque des horaires d'ouverture
<input type="checkbox"/>	Invitations aux événements organisés par la structure
<input type="checkbox"/>	Kit de signalétique de l'Office Public
<input type="checkbox"/>	Signalétique de la structure
<input type="checkbox"/>	Tampons
<input type="checkbox"/>	Logo
<input type="checkbox"/>	Site internet

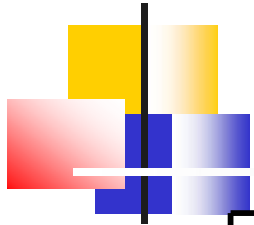


<input type="checkbox"/>	Communiqués de presse
<input type="checkbox"/>	Article dans le magazine de la structure
<input type="checkbox"/>	Plaque de présentation
<input type="checkbox"/>	Ordre du jour des réunions de la structure
<input type="checkbox"/>	Actions de publicité
<input type="checkbox"/>	Etiquettes / Emballage des produits
<input type="checkbox"/>	Tickets de caisse
<input type="checkbox"/>	Papier à lettre / document administratif
<input type="checkbox"/>	Véhicules
<input type="checkbox"/>	<i>Action spécifique à la structure</i>

Label 2 :

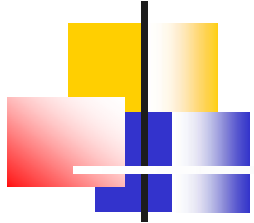
«En breton s'il vous plaît»

- Ce label sera remis aux structures qui proposent des **services** en langue bretonne aux personnes avec lesquelles elles sont en relation.



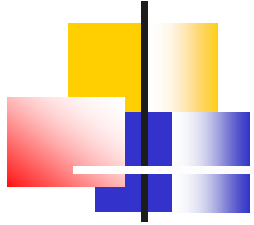
5 ACTIONS OBLIGATOIRES

<input type="checkbox"/>	Indiquer qu'un accueil en breton est possible
<input type="checkbox"/>	Le premier mot d'accueil lorsqu'on décroche le téléphone est en breton
<input type="checkbox"/>	Avertir clairement les clients et fournisseurs qu'ils peuvent s'adresser en breton à la structure
<input type="checkbox"/>	Répondre au courrier postal et électronique en breton lorsque c'est la langue de l'interlocuteur
<input type="checkbox"/>	Désigner des postes de travail à caractère bilingue



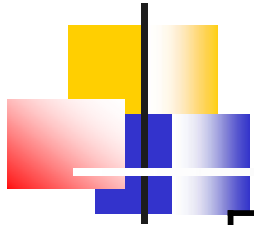
1 ACTION AU CHOIX

<input type="checkbox"/>	Former le personnel en relation avec le public
<input type="checkbox"/>	Proposer sur le temps de travail une formation à la langue bretonne aux employés qui le souhaitent
<input type="checkbox"/>	Proposer un matériel de traduction aux non brittophones lors des réunions



Label 3 : «Travailler en breton»

- Ce label sera remis aux organismes dont **la langue de travail est le breton.**



4 ACTIONS OBLIGATOIRES

<input type="checkbox"/>	Dans le cadre de leur activité professionnelle, l'ensemble des salariés utilise la langue bretonne
<input type="checkbox"/>	Formation au breton pour les nouveaux salariés ne maîtrisant pas la langue ou pour ceux qui ont besoin de se perfectionner
<input type="checkbox"/>	Comptabilité
<input type="checkbox"/>	Utilisation de logiciels dans leur version bretonne